

HÉLINIA

Titre

Hélinia

Auteur(s)

Julien Cortot (Gérant, directeur de la publication)

Jean-Philippe Tricoit (Directeur scientifique - Responsable de la rédaction)

Julien Cortot, Jean-Philippe Tricoit, Ludovic Châtelain (Principaux associés)

Date

2010

Éditeur(s)

Hélinia Editions

Support

Ressource Internet

Type de document

Banque de données

Source du droit

Doctrine

Domaines du droit

Droit public

Généralités du droit

Droit économique

Droit international et européen

Droit privé

Droits spécialisés

Histoire du droit

Contenu

Contenu de la base:

La base de données Hélinia propose la réunion d'éléments de références relatives aux mélanges juridiques. Cet outil est issu de l'analyse de plusieurs dizaines de milliers de contributions juridiques présentes dans les mélanges.

Le public cible:

La base de données est destinée à l'ensemble de la communauté des juristes.

L'étudiant de Licence y trouvera une façon d'accéder à des références bibliographiques précises, l'étudiant de niveau Master ou Doctorat un moyen d'approfondir ses recherches et de manière exhaustive.

Les juristes en exercice pourront repérer les références d'articles contribuant à leur réflexion dans les domaines dont ils sont les spécialistes.

Mise à jour des données :

La mise à jour des données est permanente.

Type de classement

La base se partage entre les parties:

"Critères" : qui permet de lancer les recherches,

"Résultats": qui permet de lire et de sélectionner les références,

"Sélection": qui permet de stocker et de gérer les références retenues.

Clefs d'utilisation

La page d'accueil propose 3 onglets :

- **L'onglet Recherches** : il permet les recherches dans la base.

En cliquant sur "**critères**", l'utilisateur est invité à saisir les termes de sa recherche dans la barre "**mot ou expression**". Par défaut, la recherche se fait sur l'ensemble des termes saisis. Renseigner la barre de recherche à côté du terme "**Sauf**" peut permettre d'exclure certains termes de recherche, et donc limiter la recherche. Le champ "**Dans**" permet, grâce au menu déroulant, de sélectionner les champs des références que l'on souhaite interroger. Ainsi, on a le choix entre "mots-clefs", "titres", "auteurs" et "dédicataires". Si on sélectionne "mots-clefs" dans ce menu, les titres des contributions sont eux aussi interrogés.

Les résultats s'affichent automatiquement dans l'onglet "**Résultats**". Ils sont présentés sous forme de liste, classés par pertinence puis par ordre chronologique. Il n'est pas possible de modifier l'ordre d'affichage. Pour obtenir plus d'informations sur une contribution, il suffit de cliquer sa ligne. Une fenêtre *pop up* s'ouvre. Elle affiche des informations sur l'auteur, le titre de la contribution, l'ouvrage dans lequel elle s'insère ainsi que les bibliothèques universitaires du réseau du SUDOC qui possèdent le volume.

A partir de la liste des résultats, l'utilisateur peut sélectionner des références apparaîtront dans l'onglet "**Sélection**". Il a alors la possibilité de les imprimer, les enregistrer ou les envoyer par mail.

- **L'onglet Publications** recense les publications publiées par les éditions Hélinia

- **L'onglet Citations** propose une liste d'alphabetique d'auteurs (écrivains, philosophes, sociologues, politiques...) et leurs citations en rapport avec leur pensée juridique.

Notes

Fiche documentaire réalisée par Perrine CAMBIER-MEERSCHMAN (SCD Lille 2), modifiée par Christelle Ndioungue (SCD Lille 2)

Liens

<http://www.helinia.fr/>

<http://www.helinia.fr/fr/docs/tutoriel.pdf>

<http://fr-fr.facebook.com/Helinia>

Date de création

06-06-2011

Date de mise à jour

27-01-2017

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).